

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## HGS traitement contre les algues

### 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

#### Identification de la substance ou de la préparation


**Nom du produit** : HGS traitement contre les algues  
**Utilisation du produit** : Elimine les moisissures, algues, sédiments verts et mousses, par exemple des toits, des murs, des terrasses, des allées, des palissades, des bateaux, des caravanes, etc.

#### Identification de la société/entreprise

**Producteur** : HG International b.v.    **No de téléphone:** : +31 (0)36 54 94 700  
**Adresse** : Damsluisweg 70    **Fax** : +31 (0)36 54 94 744  
 1332 EJ Almere    **Interner:** : www.hginternational.com

**Pays** : The Netherlands  
**Importateur** : MARTEC HANDELS AG  
**Adresse** : Seestrasse 199  
 CH-8820 Wädenswill

**No de téléphone:** : +41.1.783.95.30/31    **Fax** : +41.1.783.95.49  
**Pays** : Suisse

 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum  
 +41.01.251.51.51 24-h-Notfallnummer 145

### 2. Information sur les composants

**Substance/préparation** : Préparation

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
<b>Suisse</b> Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	7173-51-5	230-525-2	1 - 5	Xn; 22 C; 34
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	1 - 5	F; 11 Xi; 36 67

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Ce produit ne contient pas, à la connaissance du fournisseur, de substances dangereuses dans des quantités justifiant leur inscription dans la présente section, en accord avec la réglementation de l'Union Européenne et avec les réglementations nationales.

\* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS traitement contre les algues

#### 3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

**Classification** : Xi; 36/38  
N; 51/53

**Risques pour la santé** : Irritant pour les yeux et la peau.

**Risques pour l'environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers  
secours à porter en cas  
d'urgence

**Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

**Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

**Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

**Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

**Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du CO<sub>2</sub>.

**Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide et vapeur combustibles. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.  
Non disponible.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub>...), composés halogénés, chlorure d'hydrogène.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS traitement contre les algues

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

#### 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact du produit déversé avec le sol et les eaux superficielles. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.
- Utilisations spécifiques** : Non disponible.

#### 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

**Valeurs limites d'exposition** : Non disponible.

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
Suisse propane-2-ol alcool isopropylique	<b>SUVA (Suisse, 11/2004). Notes: valeur non-provisoire</b> Kurzzeitgrenzwerte: 1000 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Toutes formes Kurzzeitgrenzwerte: 400 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes MAK: 500 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes formes MAK: 200 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes

#### Contrôles de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.
- Protection respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des manchettes ou des gants étanches et résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.  
>8 heure(s) (temps d'interférence): Gants en caoutchouc butylique.
- Protection des yeux** : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Protection de la peau** : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

#### Date d'édition

15-2-2006.

Version

5.03

Page 3 de 8

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS traitement contre les algues

#### 9. Propriétés physico-chimiques

##### Informations générales

###### Apparence

###### État physique

: Liquide.

###### Couleur

: Clair. Incolore.

###### Odeur

: Caractéristique.

##### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

###### pH

: 8 (Conc. (% poids/poids): 100) [Basique.]

###### Point de fusion

: Peut commencer à se solidifier à 0°C (32°F) selon les données de: L'eau. Moyenne pondérée: -1.87°C (28.6°F)

###### Point d'ébullition

: La plus basse valeur connue est 82.5°C (180.5°F) (propane-2-ol alcool isopropylique). Moyenne pondérée: 99.63°C (211.3°F)

###### Point d'éclair

: Coupe fermée: Entre 61°C (142°F) et 93.3°C (200°F). (Pensky-Martens.)

###### Inflammabilité (solides, gaz)

: Non applicable.

###### Caractéristiques d'explosivité

: Non disponible.

###### Propriétés oxydantes

: Non disponible.

###### Densité relative

: 0.99 g/ml (20°C / 68°F)

###### Solubilité

: Facilement soluble dans éther diéthylique, acétone.  
Soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

###### Taux d'évaporation (butyl- acétate = 1)

: 1.7 (propane-2-ol alcool isopropylique) comparé à Acétate de butyle.

##### Autres informations

###### Température d'auto- inflammation

: La plus basse valeur connue est 399°C (750.2°F) (propane-2-ol alcool isopropylique).

#### 10. Stabilité du produit et réactivité

##### Stabilité

: Le produit est stable.

##### Conditions à éviter

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

##### Matières à éviter

: Légèrement réactif à réactif avec les acides.

##### Produits de décomposition dangereux

: Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub>...), composés halogénés, chlorure d'hydrogène.

#### 11. Informations toxicologiques

##### Effets aigus potentiels sur la santé

###### Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.

###### Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

###### Contact avec la peau

: Irritant pour la peau.

###### Contact avec les yeux

: Irritant pour les yeux.

##### Toxicité aiguë

###### Nom des ingrédients

###### Test

###### Résultat

###### Voie

###### Espèces

##### Date d'édition

15-2-2006.

Version

5.03

Page 4 de 8

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS traitement contre les algues

Chlorure de	DL50	84 mg/kg	Orale	Rat
didécylidiméthylammonium	DL50	268 mg/kg	Orale	Souris
propane-2-ol alcool isopropylique	DL50	5045 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	6410 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	3600 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	12800 mg/kg	Cutané	Lapin
	DL50	12800 mg/kg	Cutané	Lapin
	Dlmin	1537 mg/kg	Orale	Chien
	Dlmin	3570 mg/kg	Orale	human
	Dlmin	5272 mg/kg	Orale	man

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée.

**Effets nocifs divers** : Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

#### Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
Chlorure de didécylidiméthylammonium	Truite (CE50)	96 heure(s)	1 mg/l
	DAPHNIA MAGNA (CE50)	48 heure(s)	0.094 mg/l
	Scenedesmus subspicatus (CE50)	72 heure(s)	0.33 mg/l
propane-2-ol alcool isopropylique	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	0.27 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	0.32 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	0.33 mg/l
	Pimephales promelas (CE50)	48 heure(s)	10000 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	>1400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	6550 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	9640 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	10400 mg/l
Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	11130 mg/l	

#### Effets nocifs divers

Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ





### HGS traitement contre les algues

#### 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Méthodes de traitement des déchets** : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
- Classification des déchets** : Non applicable.
- Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux

#### 14. Informations relatives au transport

##### Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		<b>Remarques</b> Conserver à l'abri du gel
Classe ADN	Non réglementé.	-	-	-		<b>Remarques</b> Conserver à l'abri du gel
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		<b>Remarques</b> Conserver à l'abri du gel
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-		<b>Remarques</b> Conserver à l'abri du gel

#### 15. Informations réglementaires

##### Réglementation de l'Union Européenne

**Symbole(s) de dangers** :



Irritant, Dangereux pour l'environnement.

**Phrases de risque** :

- R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.  
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Date d'édition**

15-2-2006.

**Version**

5.03

Page 6 de 8

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS traitement contre les algues

**Phrases de sécurité** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S25- Éviter le contact avec les yeux.  
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S29/56- Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
S37- Porter des gants appropriés.  
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Contient** :

**Autres Réglementations CE** : Non disponible.

**Utilisation du produit** : La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.  
- Produit de consommation.

**Classification statistique de la CEE (code douanier)** : 32089091

**Information sur l'identification des composants** : moins de 5%: agents de surface cationiques.

#### Réglementations nationales

##### Suisse

**Classe LRV (Ta-Luft)** : Non disponible.

**Teneur en COV** : Exonéré.

## 16. Autres informations

**Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** : R11- Facilement inflammable.  
R22- Nocif en cas d'ingestion.  
R34- Provoque des brûlures.  
R36- Irritant pour les yeux.  
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** : F - Facilement inflammable  
C - Corrosif  
Xn - Nocif  
Xi - Irritant  
N - Dangereux pour l'environnement.

#### Historique

**Date d'impression** : 15-2-2006.

**Date d'édition** : 15-2-2006.

**Version** : 5.03

**Vérifié par T. Rutgers.**

#### Avis au lecteur

**Date d'édition**

15-2-2006.

**Version**

5.03

Page 7 de 8



Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la  
Directive 91/155/EC de l'UE modifiée par la Directive  
2001/58/EC



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## HGS traitement contre les algues

*Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.*

*Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.*

Version 5.03

Page 8 de 8